

face si les circonstances l'exigeaient, et je serai très surpris si, avant la fin de la session, je ne vois pas mettre de côté certains articles de ce budget. Je ne connais pas de Gouvernement qui, depuis 1867, ait montré autant d'adresse à se lancer de l'avant et à s'arrêter subitement. Je me souviens que mon très honorable ami le premier ministre a annoncé, en propres termes, que nous allions avoir de l'argent bien établi, au pays, et il a protesté contre l'emploi de la presse à imprimer les billets de banque. Cependant, peu de semaines plus tard, il a déclaré à la Chambre et sur les tribunes du pays, qu'il avait exécuté un petit tour d'inflation, au moyen de la presse à imprimer, quand il a créé 35 millions en un tour de main. Comment s'est-il procuré cet argent? Il se l'est procuré au moyen de bons du trésor que le Gouvernement a offert aux banques en échange d'un prêt au Gouvernement; après quoi, les banques ont tout de suite remis au Gouvernement ses bons du trésor et ont reçu en échange 35 millions en billets de banque.

Je mentionne ce fait simplement pour indiquer que les promesses qu'on peut recevoir du ministère, même celles du premier ministre, ne s'accomplissent pas toujours. Il est d'autres cas que je pourrais mentionner. Je me souviens parfaitement qu'un des budgets, présentés par mon très honorable ami le premier ministre, contenait un chapitre portant modification de l'impôt sur le revenu, mais nous savons tous ce qui en est advenu. Il s'y trouvait une taxe sur les chèques au-dessous de \$5 qui fut abandonnée, et certaines exemptions qu'on devait biffer de la taxe sur les ventes y demeurèrent. En présentant ce budget, mon très honorable ami avait la plus belle occasion au monde de mettre à exécution l'idée qu'il avait si fortement appuyée et si vivement exprimée quand il siégeait à gauche et qui tendait à mobiliser partie des dépôts de banque et des fonds de compagnies d'assurance, mais on n'a jamais entendu parler de ce projet.

Enfin, relativement au budget en question, je me souviens du chant du cygne de mon très honorable ami, comme ministre des Finances, dans lequel il a exprimé le regret de n'avoir pas pu mettre à exécution les projets si chers à son cœur. Voici ce qu'il a dit et qu'on peut lire à la page 3268 v.f. du *hansard* du 2 juillet 1931:

Je crois que mon honorable ami de Labelle (M. Bourassa) était sincère lorsqu'il a parlé des impôts, parce qu'en plus d'une occasion il m'a fait l'honneur de venir m'en parler privément. Il se rendra probablement compte que je suis encore plus désappointé que lui-même et certainement plus désappointé que tout autre député de la Chambre. Tenant compte de ces faits, il saura reconnaître la position difficile dans laquelle je me trouve. J'aurais aimé voir appliquer au Canada une nouvelle forme d'impôt et il a par-

[L'hon. M. Ralston.]

faitement raison de dire qu'il ne me sera peut-être pas donné d'en proposer une, parce qu'il est fort peu probable que je présente à la Chambre des résolutions sur les voies et moyens. J'espère cependant qu'un jour viendra où un ministre des Finances...

Je fais observer ces paroles à mon honorable ami qui détient aujourd'hui le portefeuille des Finances.

...après avoir examiné avec soin les modes de prélever des impôts, saura estimer à leur juste valeur les avantages qu'offre la taxe sur le chiffre d'affaires.

Et il continua:

Je n'ai pas eu l'avantage de proposer à la Chambre de nouvelles formes d'impôts pour notre pays.

S'il n'a pas amélioré la qualité de ces impôts, du moins il en a proposé en quantité; cela ne fait aucun doute.

Je n'essaierai même pas de dissimuler le fait que j'aurais aimé pouvoir le faire. J'aurais aimé à préparer des mesures budgétaires qui auraient été l'expression de mes vœux sur la manière de prélever les impôts au Canada. Ce privilège ne m'a pas été donné et il ne me le sera jamais.

En entendant ces paroles, les femmes fondirent en larmes et les hommes forts baissèrent la tête. Puis, l'automne dernier, nous avons vu mon très honorable ami se lever à sa place dans cette Chambre et affirmer aussi nettement qu'un premier ministre puisse le faire, qu'on allait préparer un projet d'assurance contre le chômage, que la question avait déjà été étudiée, qu'on voulait la soumettre à la conférence des autorités fédérales et provinciales et que tout semblait indiquer qu'elle serait bien accueillie.

Cette affirmation donna lieu à une excellente publicité dans les journaux, mais la Constitution qui est le paravent de mon très honorable ami se trouva là encore une fois et le projet sur l'assurance contre le chômage ne fut pas déposé. Pourquoi? Les provinces n'en veulent pas, dit-il. Je me demande si le Gouvernement va s'en tenir à son budget et si l'on peut discuter des points sans s'exposer à parler de choses que l'on aura abandonnées avant son adoption finale.

Il y a cependant des choses dont nous sommes sûrs et je commencerai par celles-là. Mon honorable ami le ministre des Finances a eu plusieurs semaines pour étudier son budget. Il devait d'abord le présenter pendant la première semaine de mars, puis à cause des événements qui se sont passés chez nos voisins du sud, il a décidé d'attendre. Naturellement, je n'ai pas eu l'avantage comme le ministre d'examiner les différents sujets traités dans son exposé budgétaire et forcément mes re-